

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclamés. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
M. HAYAS-LAFITE, 10, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
SOMMAIRE : 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 9
Poste :
Six mois. 15
Trois mois. 10
ON S'ABONNE :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIARD,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

SAUMUR,
7 Septembre 1878.

Chronique générale.

Nous lisons dans la Défense :
« On nous assure de très-bonne source que, le corps diplomatique s'étant ému ces jours derniers des bruits de démission du Maréchal, les représentants de quelques puissances étrangères crurent devoir confidentiellement communiquer à M. le ministre des affaires étrangères leurs impressions à ce sujet.
M. Waddington ayant informé ces personnages que les bruits répandus étaient dénués de fondement, surtout en ce qui concerne la date qu'on indiquait comme probable pour la vacance de la première magistrature de la République, ses interlocuteurs n'auraient point insisté.
Mais nous croyons savoir que M. le ministre des affaires étrangères a pu reconnaître, dans cette entrevue, que les cabinets européens se préoccupent de l'incertitude de la situation en France, et que le nom de celui qui passe pour le successeur probable du Maréchal, inspire une répugnance dont il serait impossible de mettre en doute la remarquable unanimité.
M. Waddington aurait, paraît-il, dans cette entrevue, expliqué les raisons qui lui faisaient croire que M. Gambetta était parfaitement éclairé sur les sentiments de presque tous les cabinets européens à son égard, et qu'il ne songerait point à poser sa candidature prématurément. »

On lit dans Paris-Journal :
« Nous devons signaler un fait grave, car il touche à l'armée. Il ne s'agit de rien moins que d'une tentative d'intrusion franc-maçonnique. »

« Certains hommes de la réserve appelés à faire leur service de vingt-huit jours sont arrivés dans leurs corps respectifs porteurs d'une recommandation écrite, émanant du vénérable de la loge maçonnique à laquelle ils appartiennent. Cette pièce, laissée avec affectation dans les livrets remis aux sergents-majors, n'a été réclamée par les porteurs que quelques jours après l'immatriculation. Ainsi les sous-officiers comptables et les commandants de compagnie ont pu en prendre préalablement connaissance et voir qu'on prie d'accueillir fraternellement le F. « qui a reçu la lumière », contre promesse de réciprocité. »

Nous apprenons de bonne source, dit le Gaulois, qu'il est question d'un voyage que feraient ces jours-ci, à Bruxelles, les chefs des gauches parlementaires pour aller prendre le mot d'ordre de M. Ranc. M. Ranc est, en effet, dans la coulisse, le maître, le conseiller, le directeur du parti républicain plus que M. Gambetta lui-même.

Certains journaux ont affirmé que l'ordre immédiat de départ pour Constantinople, donné si brusquement à M. Fournier, n'a d'autre cause que les inquiétudes que l'on éprouve au sujet d'Orsay sur la situation d'Orient où l'on craint, d'un moment à l'autre, de voir surgir de nouvelles complications.

Nous sommes en mesure de pouvoir affirmer que le retour de notre ambassadeur près le sultan n'a d'autre but que de mettre la dernière main à ce fameux arrangement qui doit donner à la France des compensations tant de fois annoncées et aujourd'hui, paraît-il, réclamées avec instance, en présence surtout des deux nouvelles acquisitions de l'Angleterre.

Nous tenons de source certaine, par un membre du corps diplomatique, qu'un en-

voyé particulier de M. de Bismark est arrivé à Paris, depuis trois jours, chargé d'une mission toute particulière. (Tablettes.)

Les délégués ouvriers, devant la date annoncée du 8 septembre, se sont réunis, avant-hier au soir, dans un local du quartier de Vaugirard. La réunion n'était pas publique. On n'y était admis que sur la présentation d'une carte constatant la qualité de délégué et une invitation ad hoc. Mais, au moment où les premiers arrivants prenaient place, la police, faisant irruption, pénétrait dans la salle assez violemment. Cinq membres du comité organisateur ont été arrêtés ; un d'eux a été grièvement maltraité, blessé, dit-on. Les autres délégués, au nombre de près de cinquante, ont signé une protestation contre cette interdiction, par la police, d'une réunion qu'ils s'obstinent à déclarer privée ; en même temps ils ont déclaré aux nombreux assistants accourus au bruit que la tenue du congrès n'était qu'ajournée.

Hier, un juge d'instruction a été commis par le parquet pour interroger les membres du congrès international socialiste ouvrier, arrêtés la veille au soir dans la rue des Entrepreneurs.

Les six individus arrêtés sont prévenus de réunion illicite, d'association contraire à la sûreté de l'Etat et de résistance aux ordres de l'autorité. Il paraîtrait, si nous devons en croire nos informations, que tous les ouvriers français et étrangers qui ont contribué de près ou de loin à organiser ce congrès, seront également appelés en police correctionnelle.

Nous lisons dans le XIX^e Siècle :
« On sait que tout député ne touche son indemnité de traitement que le jour où il est validé, bien que cette indemnité commence à courir du jour même où le candidat est élu. Si la validation se fait attendre, les men-

sualités s'accroissent ; si l'invalidation survient, le compte particulier de l'invalidé fait retour au Trésor.
Le Rappel a eu l'idée de faire le total des indemnités qui n'ont pas été touchées par suite d'invalidations. Il se trouve que les ex-candidats officiels ont constitué, au profit de l'Etat, une tirelire de 291,675 francs. C'est peu, en comparaison de ce qu'ils ont coûté au pays ! »

Cette dernière réflexion, dans une feuille républicaine, témoigne d'une rare impudence. C'est sans doute aussi par esprit d'économie que les républicains de la Chambre jonglent avec le budget, comme ils l'ont fait cette année, en dépit de leur ministre des finances ! C'est encore par économie qu'ils créent des sous-secrétaires d'Etat et qu'ils expédient des commissaires-enquêteurs dans tous les coins de la France !

Le XIX^e Siècle vient encore de perdre une bonne occasion de se faire.

L'INCIDENT DE BREST.
L'affaire des Frères de Lambezellec vient de provoquer à Brest une certaine irritation contre le sous-préfet et le préfet du Finistère. Un rapport de la gendarmerie, dont on nous donne connaissance, prévient l'autorité qu'il pourrait bien y avoir une manifestation contre le sous-préfet dont on blâme généralement la conduite administrative, aussi bien que celle de son chef supérieur. Aussi, on le traite très-sévèrement.
Quoiqu'il en soit, la guerre aux congréganistes continue. Comme complément à l'expulsion des Frères d'écoles chrétiennes à Lambezellec, disons que les Frères de Saint-Pierre Quilbignon, près Brest, sont également chassés de leur établissement. Ils seront remplacés par un instituteur laïque.
M. Dumarest veut « déchristianiser » le Finistère.

Nos édiles radicaux vont débaptiser l'avenue Mac-Mahon, à Paris, près de l'Arc-de-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PUPILLE DE SALOMON

PAR
M^{lle} MARTHE LACHÈSE
(CAMILLE DE GÉRANS)
(Suiva.)

— Ma tante, mon bon Monsieur, dit l'homme, m'est avis que, mieux que tout autre, vous pouvez nous aider pour arranger au mieux les affaires de notre défunt maître. Vous êtes de la ville ou l'on sait bien se prendre à tout et où l'on est au fait d'une foule de choses dont nous ne connaissons seulement pas le nom...
— Les affaires, mes amis, oh bien, mon Dieu !... les affaires... cela s'arrange toujours, allez. Pourtant, quelq'fois, je sais bien que c'est difficile. Mais, dites-moi, mes braves gens, est-ce que

c'est vous qui êtes chargés de régler celles de M. de Kemper ?
— Il y a des choses dont sont chargés ceux qui veulent bien les prendre, Monsieur. Cela vous étonne, je vois ça, de nous voir traiter cette question. Foi de Pierre Cottereau, nous sommes pourtant les seuls qui en ayons envie, car, nous pouvons le dire, nous n'avons jamais fait défaut à M. le comte et lui n'a jamais fait fi de nous, tout paysans que nous sommes...
— Je le pense, que diable ! mon cher, je le pense bien. Vous me comprenez mal ; voyons, donnez-moi votre main... Là, n'est-ce pas ? Louis de Kemper la serrait aussi, cette main fidèle... Je ne savais pas, moi, s'il y avait le notaire ou le maire, ou un conseil de famille...
— Hé, mon bon Monsieur, le notaire n'a que faire là où manquent les revenus. Quant à M. le maire, c'est, sauf votre respect, un drôle de personnage. Ça ne pense qu'à l'argent, ça fait travailler le dimanche, ça rudoie le paysan, ça détecte les nobles et ça aurait tout de même bien voulu prendre M. le comte par-dessous le bras. Je l'ai bien vu venir à l'enterrement et se faufiler contre vous : histoire de faire partout le monsieur ! J'aimerais mieux m'en aller de mon pied jusqu'à Lorient dans une journée que de lui avouer que M. le comte est mort si pauvre. Ça se moquerait, tenez...

— Laissons de tels êtres, mon ami, n'en parlons pas...
— Et, pour ce qui est de la famille, si seulement vous pouviez nous dire où elle se trouve ?
— Le comte Louis est resté orphelin de bonne heure, comme vous le savez, Monsieur, dit Simone qui jusqu'alors s'était bornée à agiter la tête pour appuyer d'un oui ou d'un non silencieux les paroles de son neveu. Ses défunts parents habitaient Muzillac où il est venu au monde et où j'ai eu l'honneur de le nourrir. Son père et sa mère étaient enfants uniques de familles émigrées pendant la grande Révolution. Ils s'étaient mariés à l'étranger et, avant d'avoir mon cher maître, ils avaient déjà perdu trois enfants au berceau. Ils étaient arrivés à Muzillac désoles et ne possédant pas grand chose. La naissance de M. le comte leur rendit un peu de courage. Mon pauvre homme et moi, nous faisons de notre mieux pour les aider. Quand ils ont été rendus dans le Paradis, Louis venait chez nous passer ses vacances. Vous devez vous le rappeler, Monsieur, car, si j'ai bon souvenir, il parlait déjà de vous dans ce temps-là, il vous aimait déjà, le cher cœur ! Depuis qu'il avait obtenu cette petite place de Lorient qui le faisait vivre, je m'étais décidée à revenir à Savenay puisque mon pauvre homme n'était plus. C'était mon pays : on est toujours bien aise, quand on a perdu mari et enfants, de retrouver sa première famille.

Eh bien ! j'ai cru mourir, mon bon Monsieur, quand j'ai vu mon cher maître arriver tout à coup, se traînant sur ses béquilles et suivi de cette innocente qui pleurait. Il m'avait toujours caché sa maladie pour ne pas m'affliger ; j'étais déjà assez malheureuse de le savoir privé de notre chère dame. Je ne pouvais me décider à le reconnaître dans ce triste état. Il m'a dit : « Nourrice, ils m'ont enlevé ma place parce que je n'ai pas voulu mentir à ma conscience en applaudissant aux iniquités de leur Empereur qui persécute notre Saint Père. En attendant que je puisse trouver un autre emploi, je viens te demander du pain pour moi et pour mon enfant... » Oh ! Monsieur, continua Simone en sanglotant, le bon Dieu dit que bienheureux sont les pauvres, qu'ils seront les maîtres du royaume des cieux ! On a grand besoin de le savoir pour ne pas s'affliger dans des moments pareils où l'on voudrait posséder tout l'or de ce monde !...
La parole lui manqua au milieu de ses larmes. Salomon et le paysan pleuraient aussi : ils la laisserent se remettre.
— Et tout cela, reprit-elle, c'était pour vous dire que mon pauvre enfant me traitait comme une vraie mère qu'on vient trouver dès qu'on est dans le chagrin. Il me parlait de toutes ses affaires. Il a écrit dans le temps, je le sais, aux membres de sa famille qu'il supposait encore vivants. Les vieux

Triomphe, pour lui substituer le nom de avenue Thiers. Nous tenons ce renseignement d'un conseiller municipal du 47^e arrondissement. (Tablettes.)

Nous lisons dans le *Moniteur orléanais* :

« Il paraît qu'une charge de lieutenant de louveterie n'est pas ce qu'un vain peuple pense, et qu'un louveter peut, à un moment donné, ne pas être redouté des loups seulement, mais aussi devenir dangereux pour la République.

» Le lieutenant de louveterie de l'arrondissement de Vendôme, qui était en fonctions depuis 1853, a appris dernièrement que M. Cohn n'avait pas renouvelé sa commission.

» Pourquoi M. le préfet de Blois a-t-il pris cette mesure ?

» Est-ce parce que l'ancien lieutenant de louveterie, fidèle observateur de la loi, aurait voulu réglementer certaine battue, et que, ne pouvant chasser dans des conditions démocratiques, certains magistrats municipaux qui prétendaient diriger la chasse auraient demandé la destitution d'un louveter qui s'obstinait à faire respecter les lois et les propriétés ? On s'accorde à le dire.

Comment ! M. le lieutenant de louveterie a eu l'audace de faire respecter les lois et les propriétés par des municipaux républicains ! En vérité, il a bien mérité sa destitution.

LA CATASTROPHE SUR LA TAMISE.

Nous avons publié avant-hier des dépêches annonçant l'abordage et le naufrage de la *Princesse Alice*.

Voici des détails circonstanciés, envoyés de Londres, sur cet épouvantable sinistre.

« Vous avez sans doute appris par le télégraphe l'effroyable catastrophe qui a eu lieu mardi soir sur la Tamise, à la hauteur de Woolwich.

» La *Princesse Alice* avait quitté Londres au matin vers les onze heures, ayant à bord un nombre considérable d'excursionnistes que la beauté du temps avait engagés à entreprendre ce petit voyage de fête.

» Quelle fête, hélas ! que celle qu'ils allaient avoir !

» La traversée fut heureuse, sans incident aucun, et le bateau à vapeur repartait de Gravesend à six heures du soir pour retourner à Londres. A huit heures il était par le travers de l'arsenal de Woolwich et naviguait à toute vapeur tenant le milieu du fleuve, lorsqu'un grand bateau à hélice, le *Bywell Castle*, venant également à toute vapeur, en sens inverse, l'aborda par babord sur l'avant, produisant un choc épouvantable et donnant lieu à une scène de désordre indescriptible.

» Quelques passagers de la *Princesse Alice*, bien peu nombreux, purent sauter à bord de l'autre vapeur ; presque tous se réfugièrent à l'arrière du steamer en voyant

l'avant qui commençait à enfoncer dans l'eau. Malheureusement les moyens de sauvetage manquaient : à peine y avait-il à bord une quinzaine de bouées et quelques canots amarrés aux porte-manteaux que l'on n'eut même pas le temps de mettre à l'eau, car en moins de cinq minutes la *Princesse Alice* sombrait avec tous ceux qui la montaient.

» Quelques bateaux qui se trouvaient dans le voisinage accoururent pour secourir les malheureux qui se débattaient de tous côtés, criant à l'aide sur une étendue de plus de cent yards. Le *Duc de Teck*, vapeur appartenant à la même compagnie que la *Princesse Alice*, et chargé, lui aussi, d'excursionnistes, se mit en devoir d'aider au sauvetage. Il recueillit quelques malheureux vivant encore ; mais le nombre en est bien petit, comparé à celui des morts, que l'on estime au moins à 500. Bientôt, en effet, le pont du *Duc de Teck* fut couvert de cadavres retirés du fleuve. Toute la police de Woolwich et tout le personnel de l'arsenal s'étaient portés avec des embarcations sur le lieu du sinistre, et de tous côtés, le sauvetage, hélas trop tardif ! (puisqu'on ne retirait plus que les morts) s'opérait activement.

» D'après le témoignage du second maître d'hôtel, Alexandre Law, qui a survécu, le *Bywell Castle* n'a jeté ni une corde ni la moindre bouée pour aider au sauvetage. Il voyait des centaines de personnes qui luttaient contre la mort tout près de là, et il ne put ou ne voulut pas les secourir.

» Il est bien difficile, parmi les innombrables versions qui circulent, de démêler bien exactement la vérité. Aussi ne puis-je vous donner des détails bien circonstanciés encore, car les renseignements qui se succèdent d'heure en heure sont souvent contradictoires, et, dans tous les cas, nécessairement incomplets.

» Les incidents sont naturellement nombreux ; quelques-uns sont navrants. Une jeune femme qui est actuellement au workhouse, a senti son enfant lui échapper des bras dans l'eau ; elle a perdu son mari et ses trois autres enfants.

» Un homme s'était jeté à l'eau avec une bouée de sauvetage, après avoir dit à sa femme de lui lancer ses trois enfants et de sauter à leur suite ; soit maladresse, soit impuissance, il a pu seul aborder au quai.

» L'inspecteur général de la London Steam Packet Company était à bord avec sa femme et cinq ou six enfants ; il a heureusement débarqué à Gravesend, mais toute sa famille qui a continué le voyage a péri.

» Un des survivants, M. Edward Lewer, ignore ce que sont devenus ses quatre enfants âgés de sept à vingt ans.

» Quelques-uns des survivants sont dans un tel état de prostration qu'on désespère de les sauver, malgré tous les soins dont ils ont été l'objet.

» Des causes de l'accident, on ne sait rien encore, sinon que, comme la marée montait depuis deux heures, la *Princesse Alice* était en état de stopper plus vite que le *Bywell Castle*. Avant la collision, des passagers, à bord des deux navires, ont crié de changer de direction. Il est probable que ces avertissements ont été mal compris.

» A marée basse, on voit distinctement la carcasse de la *Princesse Alice*.

» Ce n'est qu'à onze heures du soir que les personnes qui attendaient leurs amis et leurs parents à Londres, depuis huit heures et demie, ont pu être averties du désastre.

L'Agence Havas complète, par les dépêches ci-après, le récit de son correspondant :

« Londres, 4 septembre.

» Le bruit que le *Bywell Castle*, après sa collision avec la *Princesse Alice*, avait poursuivi sa route sans prêter aucun secours aux naufragés, est complètement inexact.

» Aussitôt après s'être dégagé, le *Bywell Castle* a jeté l'ancre tout près de l'endroit où la rencontre venait d'avoir lieu, et il a fait tout son possible pour secourir les malheureuses victimes.

» La *Princesse Alice* avait à bord de 700 à 800 personnes ; sur ce nombre, on n'en compte, jusqu'à présent, qu'une centaine de sauvés.

» On craint donc qu'il n'y ait environ 600 personnes noyées.

» La reine a fait exprimer par le télégraphe, aux parents et aux amis des victimes de la catastrophe de la *Princesse Alice*, toute sa sympathie.

» Le lord-maire a ouvert une souscription en faveur des parents nécessiteux des victimes de ce sinistre.

Une correspondance, adressée de Londres à l'Agence Havas, donne les détails complémentaires que voici :

« Les cadavres des victimes sont disséminés sur une très-vaste étendue, en raison de ce que la marée commençait à monter, au moment de la catastrophe ; comme l'on en recueille partout, il est encore difficile de dire leur nombre exact. Il y en a une vingtaine exposés sur la berge, en attendant qu'ils soient reconnus ; quelques autres ont été portés à l'Hôtel-de-Ville.

» On compte, au moment où j'écris, soixante-quinze cadavres recueillis.

» Il arrive à chaque instant à Woolwich un grand nombre de personnes qui viennent reconnaître des parents ou des amis perdus, et qui courent d'un dépôt à l'autre, poursuivant leurs pénibles recherches. A chaque instant, on apporte de nouveaux cadavres qui sont transportés à l'Hôtel-de-Ville, toutes les autres places étant encombrées.

» Le plus triste spectacle peut-être qu'ait offert le sauvetage est celui d'une pauvre jeune fille, nommée Palmer, qui a perdu, dans la catastrophe, son père, sa mère, deux sœurs et un frère, et qui reste absolument seule de toute sa famille. Elle n'avait même pas l'argent nécessaire pour se rendre à Woolwich pour reconnaître ses morts, et c'est un des employés qui lui a fourni des laissez-passer d'aller et retour sur le chemin de fer.

» Le Board of Trade a ordonné une enquête sur la cause de la collision, et il vient d'envoyer sur les lieux deux délégués pour recueillir des renseignements.

Londres, 8 septembre 1878.
Le nombre des victimes de la collision de la Tamise est plus considérable qu'on ne pensait tout d'abord. Il s'élève à 720 personnes, dont 350 enfants.

Chronique militaire.

Conformément aux instructions du ministre de la guerre, les commandants en chef des corps d'armée, ainsi que leur état-major, vont profiter cette année des manœuvres d'automne pour étudier la question de si grande importance en campagne.

Pour assurer avec plus de rapidité et de méthode le logement des troupes à l'arrivée dans une localité, il a été décidé qu'on appliquerait d'une manière générale le système suivi dans l'armée allemande. Chaque maison occupée recevra une inscription à la craie indiquant le régiment, le bataillon, la compagnie, l'escouade et le nombre d'hommes. En outre, des écriteaux, placés autant que possible au centre du cantonnement, feront connaître l'adresse des généraux, du chef d'état-major, du colonel, des officiers de semaine, du payeur et des chirurgiens ; enfin, les lieux de rassemblement en cas d'appel.

Par ce moyen, non-seulement on facilitera les recherches, mais encore on régularisera les mouvements en prévenant tout désordre.

Les grandes manœuvres du 4^e corps d'armée (région de Paris) offriront, cette année, un intérêt exceptionnel. Pour la première fois, en effet, l'issue de la manœuvre du combat n'est pas indiquée à l'avance. Les arbitres décideront.

Mercredi, le général baron de Loë et cinq officiers prussiens qui doivent, comme nous l'avons annoncé, suivre les grandes manœuvres, sont venus à l'Élysée pour rendre visite au Président de la République.

Le maréchal de Mac-Mahon étant absent, le général s'est fait inscrire sur le registre des visiteurs.

Le ministre de la guerre, sur la demande du gouverneur général de l'Algérie, a décidé qu'il n'y aura pas, cette année, de grandes manœuvres dans notre colonie africaine.

L'empereur d'Allemagne assistera aux manœuvres d'automne près Cassel.

La baïonnette, cette arme redoutable entre les mains des soldats français, et avec laquelle ils ont accompli de si nombreux exploits, a-t-elle fait son temps ? C'est une question que nous laissons le soin de résoudre à des hommes plus compétents que nous au point de vue militaire.

Néanmoins, il est assez curieux de connaître à cet égard l'opinion du général Grant

cousins qui venaient chez ses parents étaient morts ; les autres étaient restés où ils avaient émigré. Il y en avait dans la Hollande et puis aussi dans le Portugal. Ces deux pays se touchent-ils, Monsieur ?

— Non, ma bonne, non, oh ! pas du tout.

— Enfin, d'aucune part, il n'a reçu de réponse. Les siens sont-ils morts, ou bien sont-ils dans la misère ?...

— Ou bien sont-ils riches, au contraire, interrompit le paysan, et craignaient-ils un parent resté pauvre ?

— Ils ne connaissent guère Louis, alors, s'écria Salomon en relevant la tête.

— Ni lui ni ses serviteurs, Monsieur, reprit la vieille femme, se redressant aussi fièrement que l'artiste. Hélas ! le cher cœur s'attrista quand il se vit ainsi délaissé. Il me dit : « Nourrice, les miens ne sont plus où il n'ont pas souci de moi. Que Dieu les garde dans ce monde ou dans l'autre. Je ne leur écrirai pas de nouveau. » C'était cela au moment de son mariage. Quant à M^{me} la comtesse, elle avait sa mère et deux frères. M^{me} de Gaël est morte deux mois avant la naissance de M^{lle} Christine. L'aîné des jeunes Messieurs était au service : il a été tué devant Sébastopol. Le second était un tantinet imbécile : suite d'une chute qu'il avait faite sur la tête, étant tout petit enfant. Monsieur l'avait fait mettre chez les Frères de Dinan, le bon Dieu l'a repris l'an dernier. Je ne crois pas que

Madame eût d'autres parents proches en Bretagne. Qui se ressemble s'assemble, mon bon Monsieur. M^{me} la comtesse et les siens étaient, comme mon cher maître, des enfants de rois et des saints du bon Dieu ; comme lui aussi point riches, dédaignés de bien des gens. Je vois toujours la chère jeune dame, qui était plus belle qu'un chérubin, filer une grosse quenouille comme la mienne et, quand je m'en affligeais, disant que ce n'était pas là un travail de comtesse, elle me répondait tout doucement : « Taisez-vous, mère Simone, notre Sauveur, qui était de la race de David, a fait métier de charpentier. »

Elle était trop parfaite, Monsieur, c'est pour cela, bien sûr, qu'elle a reçu si vite sa récompense. Mais elle est restée plus de six mois sur le lit, et les petites économies que M. le comte avait pu faire ont été toutes épuisées. C'est tout simple : quand on voit souffrir l'être qu'on aime le plus au monde, on ne pense qu'à le soulager. Il ne songeait point assez à se soigner lui-même, le pauvre cher cœur ! car, depuis que cette affreuse maladie l'avait frappé, il continuait à travailler sans relâche, gagnant ainsi le nécessaire de chaque jour. Il avait pour le soutenir le bon Dieu dans le ciel et sa petite fille ici-bas...

— Elle paraît bien raisonnable pour son âge, cette petite.

— Hé, mon bon Monsieur, le malheur forme vite.

Que va-t-elle devenir maintenant, l'innocente ? C'est là ce qui nous tourmente le plus.

— Il n'y a pas à hésiter, il faut la placer dans un bon pensionnat.

— Et qui paiera pour elle, Monsieur ?

— Tiens, c'est vrai, cela complique la question. Louis ne laisse-t-il donc absolument rien ?

— Absolument rien, Monsieur.

— Cependant il faut que cette petite s'instruise, qu'elle soit élevée avec soin. C'est étrange que Louis n'ait exprimé à cet égard aucune volonté.

— Comment l'aurait-il fait, hélas ! Quand cette dernière crise l'a saisi, elle lui a enlevé immédiatement la parole.

Salomon réfléchissait : tout à coup, il se frappa sur le genou.

— J'y suis, s'écria-t-il. Il faut consulter le recteur.

— Ma tante et moi, nous lui avons parlé hier, reprit le paysan tout stupéfait de voir se traduire ainsi une idée qui s'annonçait comme illuminatrice. C'est lui qui a donné à Monsieur les derniers sacrements, nous pensions qu'il était peut-être venu à bout de deviner ses intentions au sujet de Mademoiselle. Mais non, il ne sait rien et dit que c'est bien embarrassant. Il lui répugne de voir la fille de monsieur le comte être mise dans un orphelinat...

— Dans un orphelinat ! s'écria l'artiste ; comme

les abandonnés, elle, l'enfant de Louis de Kemper, ah ! taisez-vous, jamais.

Il réfléchit de nouveau ; les deux paysans se regardaient et commençaient à trouver qu'ils tenaient longtemps conseil avant d'obtenir un résultat. L'idée que poursuivait l'artiste prenait sans doute une importance croissante dans son esprit, car il se renversa tout à coup sur le dossier de sa chaise en cachant sa figure dans sa main.

Presqu'aussitôt, il se redressa, le regard étincelant, le visage en feu : il se leva et, sans s'expliquer pourquoi, les paysans sentirent qu'il s'était passé en lui quelque chose de solennel.

— Mes amis, dit-il d'une voix basse et émue, je ne connais sur la terre qu'un toit qui puisse abriter dignement M^{lle} de Kemper. Elle trouvera dans cette maison l'instruction nécessaire à son rang, elle n'y manquera de rien et cela gratuitement... Ah ! que dis-je ! celui qui la recevra acquittera au contraire une grande dette, car la tendresse qu'un ami vous garde jusque sur son lit de mort ne vous rend-elle pas éternellement son débiteur ? Ne vous troublez plus, braves cœurs : l'enfant sera heureuse. Celui qui s'offre à devenir son tuteur, c'est le vieux compagnon de son père. Je comprends maintenant pourquoi une voix secrète me parlait au cœur pour m'appeler ici...

(A suivre.)

rapportée en ces termes par le New-York Times :

« On assure que le général Grant aurait dit à Berlin à un officier de l'armée allemande, chargé de l'accompagner, qu'il demandait beaucoup que, dans la guerre moderne, le sabre et la baïonnette servissent à quelque chose. »

« Voici ce que je veux dire, ajouta le général :

« Tout ce qui augmente la charge du soldat devient une cause de faiblesse pour l'armée; chaque once de poids que le soldat porte sur ses épaules devrait avoir une utilité équivalente. La baïonnette est lourde, et si, au lieu de ce poids, on faisait porter aux soldats une charge égale en vivres et en munitions, l'armée se trouverait dans de meilleures conditions et plus forte. »

« Quant à l'efficacité de la baïonnette comme arme, une fois que les soldats sont assez rapprochés de l'ennemi pour pouvoir l'emporter, ils peuvent se servir également de la crosse du fusil. On en peut dire autant des sabres et des dagues. Je retirerais la baïonnette aux soldats et je substituerai le pistolet à la dague. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La rentrée des classes, dans les deux établissements des Frères des Ecoles chrétiennes, rue Duplessis-Mornay et rue du Roi-René, aura lieu lundi prochain 9 septembre.

Assises de Maine-et-Loire. — Voici les noms des jurés de notre arrondissement appelés pour la session du 4^e trimestre de 1878, qui s'ouvrira à Angers le lundi 18 novembre :

M. Tahet, notaire à Vihiers; — Merlet, ancien préfet, à Martigné-Briand; — Moreau-Barier (François-Eugène), propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent; — Piet de Beaurepaire (Emmanuel), propriétaire à Cléré.

Barré et Lebiez. — Avant-hier matin, deux cents personnes environ sont venues stationner à la place de la Roquette, en prévision de l'exécution de Lebiez et Barré. Leur attente a été déçue.

L'exécution a dû avoir lieu ce matin. Dans cette attente, la foule est revenue stationner au petit jour aux abords de la lugubre place.

Depuis plusieurs jours, les condamnés semblaient avoir un pressentiment du rejet de leur pourvoi en grâce. Ils ne mangèrent plus, et étaient en proie à de perpétuels cauchemars, principalement Barré.

ANGERS.

Voici le résultat de la souscription ouverte le 5 septembre pour l'emprunt d'un million pour le casernement à Angers du régiment d'artillerie-pontonnières.

Le nombre des souscripteurs a été de 389, et le montant des souscriptions s'est élevé à 2,593,000 fr.

L'emprunt a donc été couvert deux fois et demie.

Trois escadrons du 4^e cuirassiers, l'état-major du régiment et la fanfare, sont partis hier matin à 7 heures, du quartier de cavalerie, à Angers, se rendant dans les environs de Poitiers pour prendre part aux grandes manœuvres du 9^e corps d'armée.

Un autre escadron a quitté également Angers ce matin pour la même destination. La première étape est d'Angers à Brissac.

Un maréchal-des-logis chef, du 4^e cuirassiers, s'est suicidé hier, vers onze heures du matin, à la caserne du Clon, à Angers. Il s'est brûlé la cervelle à l'aide d'un fusil.

Ce jeune homme, qui appartient à une bonne et riche famille anglaise, s'était fait naturaliser Français. Il avait eu jusqu'ici une conduite irréprochable au régiment.

S. M. le roi de Danemark vient d'envoyer à M. Albert Lemarchand, le savant et sympathique bibliothécaire de la ville d'Angers, le brevet et la décoration de chevalier de l'ordre du Danebrog.

Il y a quelque temps, M. Lemarchand avait découvert et signalé l'existence, à la bibliothèque d'Angers, de plusieurs feuillets d'un manuscrit de Saxo Grammaticus inté-

ressant les origines danoises. Ces feuillets, échangés avec la bibliothèque nationale de Paris, ont été l'objet d'un nouvel échange entre celle-ci et le ministère de l'instruction publique du Danemark, qui trouvait là une occasion précieuse de compléter un document national resté jusqu'alors introuvable. C'est en témoignage de reconnaissance pour l'auteur d'une découverte si importante, que le gouvernement danois a fait parvenir à M. Albert Lemarchand la distinction flatteuse à laquelle applaudiront ses nombreux amis.

CHOLET.

Par décret du 22 août 1878, M. Barilles, lieutenant-colonel au 59^e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé colonel du 435^e, en remplacement de M. Dufourc d'Antist, admis à la retraite.

Le 435^e est en garnison à Cholet.

Les conseils généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Inférieure se sont prononcés pour le rétablissement des tours.

Le seul conseil général de la Bretagne, qui se soit prononcé contre, est celui d'Ille-et-Vilaine.

Le *Mémorial d'Amiens* annonce qu'en réponse à une réclamation formulée par la chambre de commerce d'Amiens, M. le ministre des finances a reconnu qu'il y avait lieu d'étendre le bénéfice de l'exemption du timbre de dix centimes, dit *timbre de quittance*, aux reçus délivrés à l'occasion de retours impayés.

LE ROULEAU D'OR.

Il est toujours utile de signaler les actes de probité.

Un bon exemple vaut souvent mieux qu'un bon conseil.

M. Adolphe Plot, âgé de trente-cinq ans, marchand de nouveautés, demeurant à Torcé-en-Charnie (Mayenne), de passage à Paris et descendu à Saint-Cloud, 64, rue Royale, est venu faire le dépôt d'une somme de 1,000 fr. en or trouvée par lui le 31 août, à quatre heures du soir, quai de Passy, près du pont-passerelle de Grenelle.

M. Plot était avec sa femme, personne ne lui avait vu ramasser ce rouleau d'or; il aurait donc pu le garder.

Voilà le grand mérite.

Le lendemain, cette somme était réclamée par un sieur Augé, garçon de recettes à la maison Derosne et Cail, quai de Grenelle, 15.

Grande joie de ce dernier!

CONSEIL GÉNÉRAL

DE MAINE-ET-LOIRE.

Présidence de M. le comte DE CIVRAC.

Séance du jeudi 29 août.

M. Chevalier présente le rapport sur les chemins de fer. Il examine les différentes questions dans l'ordre adopté par le rapport du Préfet.

1^o Chemin de fer de Laval à Angers: il fait espérer que l'exploitation aura lieu avant la fin de l'année;

2^o Chemin de fer de Cholet à Clisson: les travaux de construction sont commencés sur plusieurs points;

3^o Chemin de fer d'Angers à La Flèche, par la vallée du Loir: plusieurs tracés ont été proposés, le dernier s'embranchant sur le chemin de fer d'Orléans à la sortie d'Angers, passe auprès du Plessis-Grammoire, Pelouailles, Villevêque, Seiches, Lézigné et Durtal.

Le rapporteur estime que ce tracé est le plus conforme aux intérêts du département et il émet le vœu que cette ligne soit promptement exécutée.

4^o Réseau départemental.

Par suite du rachat par l'Etat, l'approbation du tracé du chemin de fer de Faye à Chalonnes n'appartient plus au préfet et au département, les ingénieurs de l'Etat viennent de mettre à l'enquête un tracé qui ne concorde pas avec le traité de concession à la Compagnie départementale.

L'article 5 du traité dit que la ligne se détachera du chemin de fer de Montreuil-Bellay au nord de Faye, et se dirigera par la vallée du Layon à Chalonnes avec gare

spéciale se raccordant avec la gare du chemin de fer d'Angers à Niort.

Le tracé proposé par les ingénieurs de l'Etat se détache de l'Est de Thouarcé, passe à 3 kilomètres au dessus de Faye, et au lieu d'aboutir à Chalonnes avec gare spéciale, s'embranchant à 3 kilomètres de Chalonnes sur la ligne d'Angers à Niort.

Le rapporteur examine les conséquences de cette dérogation au traité. L'Etat est absolument maître des tracés, mais le département qui a promis 45,000 fr. par kilomètre avec le concours des communes, ne peut être tenu de payer les subventions afférentes aux communes qui n'ont pris d'engagement que si le tracé était exécuté conformément au traité. C'est la ville d'Angers, il ne faut pas l'oublier, qui a obtenu, à la suite de longues discussions, que le point de départ de la ligne du Layon soit reporté de Thouarcé au nord de Faye. N'est-ce pas s'exposer à perdre les 470,000 fr. promis par la ville, que de mettre à exécution le tracé qu'elle a repoussé. On peut en dire autant des subventions des communes de la rive droite du Layon qui se verraient privées de gare par le nouveau tracé.

M. le préfet, dans l'intérêt du département, appelle sur cette question l'attention du ministre des travaux publics.

Le rapporteur propose au Conseil de remercier M. le préfet et d'émettre l'avis que bien que l'Etat se soit substitué à la Compagnie concessionnaire, les obligations de cette dernière n'en subsistent pas moins et que ni l'Etat ni elle ne peuvent se soustraire à leur accomplissement sans l'autorisation du département, sous peine de dégrader ce dernier d'une partie des obligations qu'il a contractées vis-à-vis de la Compagnie.

6^o Subventions communales.

Sur la ligne de Montreuil-Bellay, M. le préfet proposera, à la première session de 1879, les mesures qu'il croira utiles pour recouvrer les subventions communales.

7^o Le Conseil renouvelle le vœu que la concordance des trains de la ligne de Montreuil et de celle de Poitiers-Saumur rendent plus faciles les communications avec Saumur.

8^o Le rapporteur fait connaître les lignes comprises pour les projets de classement du ministre des travaux publics, et qui intéressent le département; ce sont celles: 1^o de Niort à Montreuil-Bellay; 2^o de La Flèche à Saumur; 3^o de Pouancé à la ligne de Paris à Rennes, par ou près Craon; 4^o de Vellennes à Fontenay-le-Comte et à Cholet; 5^o de La Flèche à la limite de la Sarthe vers Angers; 6^o en ce qui concerne la ligne de Nantes à Segré, avec embranchement sur la Possonnière; le rapporteur pense que cet embranchement devrait se diriger de la Possonnière vers Pouancé; 7^o quant à la ligne de Nantes à Chalonnes, le tracé par Beaurepaire et par Montrevault devrait être maintenu.

Le rapporteur ajoute que si le traité avec la Compagnie n'existait pas, il y aurait lieu de proposer le classement comme ligne d'intérêt général: 1^o de la ligne de Cholet à Martigné-Briand, par Vihiers, et de celle de Doué à Saumur.

2^o De la ligne d'Angers par Beaufort à la ligne de Saumur, La Flèche, et de Baugé à Noyant, avec prolongement dans l'Indre-et-Loire par Château-la-Vallière et Montoire. Ces lignes sont comprises dans le réseau départemental, la Compagnie ayant cédé à l'Etat les lignes de Montreuil-Bellay et de Faye à Chalonnes, qui formaient la garantie du département. Pour assurer l'exécution des travaux ultérieurs, il a été nécessaire de chercher un moyen de remplacer pour le département cette garantie.

Un projet de transaction a été élaboré et le Conseil général, après examen de ce projet, autorise M. le préfet à le signer avec les représentants de la Compagnie, dûment autorisés, si ceux-ci l'acceptent dans son entier.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Faits divers.

NOUVELLES MORTS DE RÉSERVISTES.

On écrit de Noucelle (Aveyron), 3 septembre, au *Petit Marseillais*:

« Le 28 août dernier, 1,200 soldats devaient arriver à Noucelle vers deux heures après midi; ils arrivèrent environ vers les quatre heures.

« Il paraît qu'en route, on ne leur avait pas permis de déboutonner leur tunique; le fait est que beaucoup de soldats tombaient comme foudroyés. »

« Trois sont morts. Dix-sept hommes sont repartis pour l'hospice de Rodez. Le lendemain, après le départ de la troupe, le commandant Lescure est revenu sur la place Fauvel et a été hué par les femmes et les enfants. »

« Les obsèques des trois hommes morts en route ont eu lieu le soir à cinq heures. Une affluence considérable de personnes formait le cortège, on tête duquel on remarquait le conseil municipal de Noucelle. La consternation était générale au sein de la population. »

Le *Journal de Lot-et-Garonne* annonce de son côté la mort d'un réserviste qui était rentré jeudi à l'hôpital d'Agon, à la suite d'une insolation.

Ce malheureux jeune homme était originaire de Puy-Lévéque (Lot), et père de famille.

On écrit de Calais qu'un sous-officier a été tué, samedi dernier, dans des exercices, par un de ses camarades qui, par erreur, avait mis dans son fusil une cartouche à balles au lieu d'une cartouche à blanc. Le coup atteignit le malheureux sergent dans les flancs et le foudroya. Détail: ce sergent s'était fait photographier la veille pour la première fois; photographie bien précieuse pour des parents!

Au contrôle d'un théâtre, à l'instant d'un entr'acte.

Une dame et un enfant se présentent au contrôle. La dame tend la main et le contrôleur lui remet une seule contremarque.

La dame. — Et mon fils, monsieur?

Le contrôleur. — Je le reconnâtrai.

La dame, avec émotion. — Vous êtes plus généreux que son père, vous, monsieur!

Une femme mariée en secondes nocces, qui ne cesse d'assommer son second mari du souvenir du premier, peignait des couleurs les plus vives le regret qu'elle avait du défunt.

— Oh! je vous comprends, répondit le numéro 2 en levant les yeux au ciel, car je le regrette encore plus que vous!

Les grèves nombreuses de ces derniers temps ont justement ému l'opinion publique. On s'est alarmé de ces ébranlements si subits, dans le monde du travail, dont les causes restent obscures et dont la plupart du temps les seules conséquences pour l'ouvrier sont beaucoup de temps perdu et beaucoup d'épargnes détruites.

Un livre récemment paru, *Étude sur le travail* (1), par M. Mony, président du Comité de direction de l'importante Société houillère et métallurgique de Commeny-Fourchambault, fournit sur ces questions les éléments pratiques les plus clairs et les plus utiles. L'esprit dans lequel ce livre est écrit nous est attesté par le concert d'éloges que nous trouvons dans toutes nos grandes Revues Catholiques. M. de F., dans *l'Association catholique*, M. le baron Ernoul, dans *la Revue du monde catholique*, M. Desjacques, dans *les Etudes religieuses*, M. Bagnenault de Puchesse enfin dans *le Contemporain*, ont analysé et vivement recommandé cet ouvrage où la vérité est dite aux ouvriers et aux patrons avec une indépendance complète et une compétence qui n'a pas été contestée.

Le système préconisé par l'auteur peut se résumer, du reste, en quelques mots: la liberté du travail, moralisée, réglée, fécondée par l'esprit chrétien.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées.

(1) Un vol. in-8, 5 francs. Paris, Hachette et C^e.

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, saignements, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants, moignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrocypis, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique. **Revalescière du Barry.**

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluau, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. N° 73,832 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers. Veuve CHANTEAU, épicière; LEVEQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉHAULT-DELAGREE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 3 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 SEPTEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % amortissable	77	80	20	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	772	50	2 50
5 % amortissable	109			Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	780			Crédit Mobilier esp.	797	50	2 50
1/2 %	113	95	20	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	671	95		Société autrichienne	356	25	
Obligations du Trésor, t. payé	502	50		Crédit Mobilier	463	72	3 75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	334	50		Crédit foncier d'Autriche	560			Orléans	356	60	
Ville de Paris, oblig. 1865-1866	505	50		Crédit foncier de France	500			Paris-Lyon-Méditerranée	354	50	
1865, 4 %	527			Charentes, 500 fr. t. p.				Nord	310	74	
1869, 3 %	408			Est	697	25		Ouest	353	50	
1871, 3 %	400			Paris-Lyon-Méditerranée	1098	72		Midi	353	50	
1875, 4 %	518			Nord	4374			Orléans	353	50	
1876, 4 %	517	25	50	Orléans	1195		50	Gareaux	41		
Banque de France	3100			Ouest	780			C ^o Canaux agricoles	376	25	
Comptoir d'escompte	742	50		Compagnie parisienne du Gaz	1327	50	2 50	Canal de Suez	374		
Crédit agricole, 200 fr.	470			C. gén. Transatlantique	506						

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	45	
6 — — — — —	1	
9 — 25 — — — —	25	soir.
4 — 10 — — — —	10	express.
7 — 15 — — — —	15	omnibus.
10 — 37 — — — —	37	(s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	31	
8 — — — — —	48	omnibus.
9 — — — — —	48	express.
12 — 44 — — — —	44	omnibus-mixte.
10 — 35 — — — —	35	omnibus-mixte.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.		

Etude de M^e MÈHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

DEUX MAISONS

Situées à Saumur.

La première, rue du Portail-Louis, n° 7, comprenant : sous-sol, rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étages; avec grenier sur le tout.

Cette maison étant meublée, pourra être vendue avec les meubles qui la garnissent, au gré de l'acquéreur.

La seconde, rue de Lorraine, n° 32, comprenant : sous-sol, rez-de-chaussée, avec grenier au-dessus; jardin derrière la maison.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. BIGORNAULT, rue du Portail-Louis, soit à M. MÈHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (496)

Etude de M^e MÈHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située à Saint-Florent, près Saumur, actuellement occupée par la Société l'Union;

ET UNE AUTRE MAISON

Située également à Saint-Florent, occupée par M. Taveau, menuisier.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÈHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (395)

Etude de M^e MÈHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT.

LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur.

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M. MÈHOUS, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ETAGE

Quatre pièces, cour, cave, etc.

Rue Royale, n° 63.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

APRÈS DÉCÈS.

Au Vau-Langlais, commune de Saint-Florent.

Dans la maison de M^{me} V. CHEROUZE.

Le dimanche 8 septembre 1878, à midi.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

D'OBJETS MOBILIERS

Garnissant ladite maison.

Tels que :

Chaises, tables, buffet, garde-manger, cadres, bureau, lit en fer, sommier, matelas, traversins, batterie de cuisine, vaisselle, verres, couverts; Outils de jardinage, échelle, bruyère, seaux, brocs, entonneurs, cuiviers, ustensiles de cave et de pressoir;

Un très-grand cuvier, quantité de fûts vides, une charrette à bras, cordages, bois de chauffage, planches, etc., etc.

Vin en cercle.

Au comptant, plus 10 0/0 et les frais de régie à la charge des adjudicataires.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (334)

18, rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

- 1° De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
- 2° De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
- 3° L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
- 4° De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
- 5° De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
- 6° De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
- 7° De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
- 8° Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 8 septembre prochain, à une heure après-midi, il sera procédé, au bourg de Brain, à la vente des meubles dépendant de la succession de M. Augustin Coulon.

On vendra :

Meubles, objets mobiliers, linge, vêtements d'homme, deux lits, plusieurs couettes et autres bons objets.

Au comptant, plus 10 p. 0/0.

BONNE BOULANGERIE

A VENDRE

Aux environs de Saumur.

50,000 francs d'affaires par an.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

Une IMPORTANTE MAISON de VINS ayant des établissements en France et à l'Étranger, demande, pour son extension, un ou plusieurs capitalistes avec un MILLION. Apport de la maison : 500,000 francs. Références de premier ordre. AGENCE DE L'INDUSTRIE, rue Vivienne, 17, Paris.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME pour apprendre la pharmacie. S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote de fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16.

Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : **Fil fer du Berry.** (237)

AVIS.

MM. LEHOU et MASSE font défense à qui que ce soit de chasser sur la **Terre de la Bibardière**, sise commune d'Allançon. (429)

MEDOC, 150 fr. la barrique et au-dessus. Echantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Écrire à P. RANTIER, propriétaire à Pauliac (Médoc). (231)

PÊCHE APPAT INFALIBILE à la ligne. APPAT INFALIBILE pour Carpe, Barbillon, Chabot, Brème, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât au pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOUQUON, à Vierzon (Cher). (234)

INVITATION

Pour la participation aux tirages

TIRAGES D'ARGENT

APPROUVÉS ET GARANTIS PAR L'ÉTAT

Dans l'espace de deux mois et en trois tirages sortiront en tout : **32,600 gains**, représentant la somme de **Neuf millions 32,587 francs.**

DANS LE CAS LE PLUS HEUREUX, LE PLUS GRAND GAIN SERA DE

Fr. 468,750

Spéculation :			
1 Gain à Francs	312,500	1 Gain à Francs	45,000
1 — — — — —	156,250	2 — — — — —	27,500
1 — — — — —	100,000	4 — — — — —	15,000
1 — — — — —	75,000	5 — — — — —	12,500
1 — — — — —	50,000	21 — — — — —	12,500
2 — — — — —	50,000	etc., etc.	

Pour le tirage prochain, qui aura lieu les 11 et 12 septembre, nous expédions des billets renouvelés au prix comme suit :

Des Billets originaux entiers à Francs 30

— — — — — demi — — — — — 15

contre envoi du montant en billets de banque, timbres-poste, ou par mandat-poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des **Billets originaux munis des armes de l'Etat**, et, en outre, le plan officiel des tirages, donnant tous les renseignements nécessaires; l'expédition des listes de tirages officielles, ainsi que le paiement des gains s'effectuera sans retard après le tirage. Notre manière sévèrement réelle de traiter les affaires, ainsi que le grand nombre de gains principaux que nous avons déjà le bonheur de pouvoir payer, nous font attendre des ordres nombreux, dont même les plus petits pour les pays les plus éloignés, seront exécutés promptement.

Prière de s'adresser directement et avant le 11 septembre

à MM. VALENTIN et C^o à Hambourg

(Ville libre)

BANQUE et ÉCHANGE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.